



TIRAGE AU SORT DE TERRAINS DE VILLÉGIATURE INFORMATIONS IMPORTANTES À SAVOIR

- Le terrain attribué est en location, aucun achat possible.
- Un billet, au coût de 37.94 \$, est permis par code de tirage
- Outre le billet, le gagnant d'un terrain doit payer des frais de 2 005.18 \$ ainsi que le loyer de la première année (entre 404 \$ et 607 \$).
- Le gagnant d'un terrain au tirage au sort ne peut transférer ses droits inclus dans le bail pendant les cinq ans suivant la date du premier bail, à moins qu'il ne satisfasse à l'une des trois conditions de transfert suivantes :
 - Il a construit sur le terrain loué un bâtiment d'une valeur minimale de 20 000 \$
 - Le bâtiment sur le terrain loué a été vendu dans le cadre d'une vente en justice, d'une vente pour taxes ou de l'exercice d'un droit hypothécaire
 - Le transfert est effectué en faveur de son conjoint de droit ou de fait, de son père, de sa mère, de son frère, de sa sœur ou de son enfant, ou à la suite du décès du locataire.
- L'attribution se fera sur invitation de la MRC selon l'ordre des résultats du tirage au sort. Les informations sur le lieu, la date et l'heure de l'attribution seront communiqués aux participants dans la lettre d'invitation.
- Le locataire d'un terrain de villégiature a uniquement le droit de l'utiliser à des fins de villégiature, et ce, pour toute la durée du bail. Cependant, il ne dispense aucunement le locataire de se conformer à la réglementation en vigueur concernant la chasse, la pêche et le piégeage.
- Le locataire doit respecter les conditions du bail et payer annuellement le loyer ainsi que les taxes municipales et scolaires.
- Le locataire doit respecter les lois et règlements municipaux, provinciaux et fédéraux, notamment ceux qui touchent la faune et l'environnement, et se conformer aux normes de la municipalité locale et de la MRC pour l'aménagement du terrain.
- Roulottes de camping interdites (voir règlement municipal).

VACATION LOT RANDOM DRAW IMPORTANT INFORMATION TO KNOW

- The allocated land is leased, no purchase possible.
- One ticket (\$37.94) is permitted per draw code
- In addition to the ticket, the winner must pay the fee \$2 005.18 and the first-year rent (between \$ 404 and \$ 607).
- A winner of a land in a draw may not transfer his or her rights included in the lease for five years from the date of the first lease unless he or she meets one of the following three transfer conditions:
 - Built a building on the leased land with a minimum value of \$20,000
 - The building on the leased land was sold as part of a legal sale, tax sale or mortgage right
 - The transfer is made to his or her spouse or common-law partner, father, mother, brother, sister or child, or following the death of the tenant.
- The assignment will be by invitation of the MRC of Temiscamingue in the order of the results of the draw. Information on the location, date and time of the award will be communicated to participants in the invitation letter.
- The tenant of a vacation property is only entitled to use it for vacation purposes for the duration of the lease. However, it does not exempt the tenant from complying with the current hunting, fishing and trapping regulations.
- The tenant must abide by the terms of the lease and pay the rent and municipal and school taxes annually.
- The tenant must comply with municipal, provincial and federal laws and regulations, particularly those concerning wildlife and the environment, and conform to local municipal and MRC by-laws for land development.
- No camping trailer (see municipal bylaw).

27 août 2026